



Communiqué de presse

Paris, le 4 mai 2021

L'ACPR publie les résultats du premier exercice pilote climatique couvrant les secteurs de la banque et de l'assurance

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) publie aujourd'hui les résultats de son exercice pilote climatique. Cet exercice est une première mondiale et consiste à conduire une évaluation des risques financiers associés au changement climatique par un superviseur avec les groupes bancaires et organismes d'assurance placés sous sa responsabilité. Il illustre la mobilisation de la Banque de France, de l'ACPR et de la place financière de Paris dans la lutte contre le changement climatique. Il souligne également la nécessité pour les établissements financiers et les superviseurs d'amplifier et d'accélérer leurs actions face à l'urgence climatique.

Il a été mené de juillet 2020 à avril 2021. Il s'agit du premier exercice climatique de type « *bottom-up* » conduit par un superviseur, c'est-à-dire reposant sur les propres évaluations de banques et des assureurs sur la base d'hypothèses macro-économiques communes définies par l'ACPR. Son caractère inédit réside également dans (i) l'horizon des risques évalués (30 ans, de 2020 à 2050, contre 3 à 5 ans pour les stress-tests financiers traditionnels), (ii) les méthodologies employées et (iii) la couverture tant des risques physiques que de transition associés au changement climatique.

Pour évaluer les risques financiers associés au changement climatique, l'ACPR s'est appuyé sur le cadre commun élaboré par le réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) ; deux des scénarios de transition du NGFS ont été utilisés pour le cadre analytique développé pour cet exercice conjointement avec les équipes de la Banque de France¹.

Le réseau NGFS, créé en 2017 à Paris, a son secrétariat mondial assuré par la Banque de France.

Les scénarios du NGFS vont servir de référence à d'autres exercices en cours de préparation comme ceux de la Banque d'Angleterre en 2021 et de la Banque centrale européenne en 2022. L'ACPR et la Banque de France encouragent l'ensemble des **superviseurs à se saisir des outils déjà développés afin de lancer leurs propres exercices et contribuer à l'élaboration d'un socle commun de connaissances et d'évaluation des risques climatiques.**

« Nous tenons à souligner la forte mobilisation de la Place financière de Paris : 9 groupes bancaires et 15 groupe d'assurance ont participé volontairement, ce qui permet aujourd'hui de présenter des résultats à forte valeur ajoutée représentant 85 % du total du bilan bancaire et 75 % du total du bilan des assureurs », indique Jean-Paul Faugère, vice-président de l'ACPR.

¹ Allen et al. (2020): Climate-related scenarios for financial stability assessment: An application to France, Document de travail de la Banque de France, n°774, juillet. <https://publications.banque-france.fr/en/climate-related-scenarios-financial-stability-assessment-application-france>

Les principaux enseignements à retenir sur l'exposition des institutions financières françaises aux risques climatiques sont les suivants :

- **L'exposition des institutions françaises aux sept secteurs² les plus impactés par le risque de transition est plutôt modérée. Ces secteurs représentent environ 9,7% du portefeuille de crédit des banques et 17% du portefeuille des assureurs (dont 11% pour le seul secteur manufacturier).** C'est néanmoins dans ces secteurs que le coût du risque et les probabilités de défaut progressent le plus (à titre d'illustration le coût du risque est multiplié par trois dans ces secteurs sensibles) et que sont également concentrées les pertes en portefeuille pour les banques et les assurances.
- **Dans la limite des hypothèses et des modèles utilisés dans le cadre de cet exercice, qui seront progressivement affinés, les banques et les assurances apparaissent modérément exposées aux risques liés au changement climatique, à horizon 2050.** Cette conclusion doit également être relativisée à l'aune des incertitudes portant sur la vitesse et l'impact du changement climatique.
- **La hausse attendue de la sinistralité et des primes pour certains risques d'assurance est particulièrement notable** : sur l'ensemble du territoire français, les sinistres liés aux catastrophes naturelles augmentent 2 à 5 fois pour les départements les plus touchés, les primes augmenteraient de 130 à 200 % sur 30 ans pour couvrir ces pertes.

« A la lumière de ces résultats, les institutions bancaires et les assureurs doivent amplifier dès aujourd'hui leurs actions en faveur de la lutte contre le changement climatique, en intégrant les risques induits par ce dernier dans leur processus d'évaluation des risques financiers », rappelle Denis Beau, sous-gouverneur de la Banque de France.

Cet exercice fait apparaître un certain nombre de limites méthodologiques, que les exigences réglementaires accrues en termes de comptabilité extra-financière devraient contribuer à surmonter. Les principaux points d'amélioration identifiés par l'ACPR portent sur les hypothèses retenues pour la confection des scénarios et l'identification des secteurs sensibles, la prise en compte du risque physique et enfin, les modèles utilisés par les établissements et les sources de données.

Il marque le point de départ de nouveaux travaux pour améliorer les stress-tests climatiques. Des groupes de travail seront animés avec les banques et les assurances et l'exercice de stress-tests climatiques sera reconduit régulièrement. Le prochain devrait se dérouler en 2023/2024. En outre, les experts de l'ACPR et de la Banque de France contribuent activement aux travaux internationaux conduits par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance ou encore le Comité de stabilité financière.

Contacts Presse :

Unité Communication de l'ACPR - Email : presse@acpr.banque-france.fr - 01 42 44 72 76
Direction de la communication BDF – Email : presse@banque-france.fr - 01 42 92 39 00

² Culture et production animale, industries extractives, cokéfaction et raffinage, industrie chimique, fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, métallurgie, collecte et traitement des eaux usées, collecte, traitement et élimination des déchets, dépollution et autres services de gestion des déchets.